



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉDUCATION,
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

N° 38744/2017/MEE/DGEE/DIR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS
Le Directeur général

PIRAE, le 22 AOÛT 2017

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers Pédagogiques Auprès des Inspecteurs de l'Éducation nationale
(CPAIEN) du corps de l'État créé pour la Polynésie française

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale
en charge des circonscriptions pédagogiques, des cellules et du département de l'action pédagogique et
éducative

Objet : Appel à candidature pour 2 postes de CPAIEN vacants en circonscription

P.J : Fiche de poste

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que deux postes de CPAIEN sont vacants à la rentrée scolaire 2017-2018 comme suit :

- 1 poste à la circonscription de Raïatea, Tahaa, Maupiti, Bora Bora.
- 1 poste à la circonscription de Arue, Mahina, Hitia'a O Te Ra ;

I. Les modalités pour l'appel à candidature

Seul(e)s les candidat(e)s exerçant en qualité de CPAIEN en circonscription en 2017-2018, titulaires d'un CAFIMF ou CAFIPEMF seront recevables.

Les CPAIEN intéressés doivent adresser un curriculum vitae et une lettre de motivation sur papier libre, équivalant à une candidature, par la voie hiérarchique, à Madame l'Inspectrice adjointe au directeur général, doublé d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré (Fax : 40.47.05.90 ou par mail : brh1@education.pf) de la DGEE.

Date limite de dépôt des demandes : le mercredi 30 août 2017 (réception à la DGEE)

Date des entretiens : le lundi 04 septembre 2017 (en visioconférence pour les candidats des îles).

Lieu : DGEE – Site Tuterai Tane - salle Poerava

Une convocation à un entretien présidé par le Directeur général ou son représentant sera envoyée sous le couvert des inspecteurs de l'éducation nationale.

Le respect des dates est absolu afin de pouvoir mener à bien les opérations du mouvement.

II. Les modalités de recrutement

Les personnel intéressés seront évalués sur leurs connaissances des fonctions confiées aux CPAIEN en cironscription, et sur la spécificité des circonscriptions pour lequel le recrutement

s'effectue. Ils seront convoqués devant une commission présidée par le directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant.

L'entretien se déroulera selon les modalités ci-après :

- un entretien avec les membres du jury de 30 minutes qui portera sur les connaissances qu'a le candidat des fonctions de CPAIEN exerçant en circonscription.
- les candidats des archipels passeront l'entretien par le biais de « Skype » à l'adresse suivante : dgee.polynesie

Les résultats seront communiqués sur le site de la DGEE après avis de la CAP et validation de Mme la ministre en charge de l'éducation.

Copies :

DAPE 1
PRH1 1

Pour la Ministre et par délégation,

~~Pour la Ministre et par délégation,
Pour le Directeur général de l'éducation
et des enseignements
absent ou empêché,
Le Secrétaire Général~~
Thierry DELMAS

Brigitte MORIVAL